



RAPPORT d'ACTIVITÉS « pré-secteur ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR » Fin mai 2011 – avril 2014

La représentation des personnels de l'enseignement supérieur agricole au sein du SNETAP-FSU est effectuée par des élus catégoriels (Enseignants du supérieur et filière Formation Recherche) dont un membre du bureau national, et par les différents élus du CSN et des CAP. Constatant les difficultés à dynamiser ce secteur caractérisé par des personnels d'établissements très autonomes les uns par rapport aux autres, le secrétariat général a proposé la création d'une coordination spécifique en septembre 2011. Celle-ci a été proposée à Claire Pinault, secrétaire régionale de l'Ile de France, déjà sensibilisée aux problématiques par les trois établissements du sup dans sa région.

L'objectif est d'aider un « secteur » à prendre toute sa place au SNETAP-FSU, en coordonnant les actions menées et en renforçant les liens entre les établissements.

⇒ Animation du secteur

- Les « RDV du Sup »

Après une première « Journée du Sup » organisée nationalement à SupAgro Montpellier en octobre 2010, sur le thème de l'« Avenir des structures, Devenir de tous les agents », deux autres journées nationales ont été organisées sous l'intitulé « Rendez-Vous du Sup » : à AgroParisTech site de Massy le 3 avril 2012 « Emploi et précarité, Fusion et regroupement d'établissements : quelle démocratie ? » préparés avec Roseline Noël, et à AgroSup Dijon les 22 et 23 novembre 2012 « Formation continue des personnels et appui », préparés et organisés avec Roseline Noël, Marie-Odile Nouvelot et Olivier Bleunven.

**LES RENDEZ-VOUS
DU SUP**

Ces rendez-vous ont à chaque fois fait l'objet de réflexions et de travail avec des membres du bureau national, ce qui a permis parfois de mieux faire comprendre certaines particularités et difficultés de l'enseignement supérieur. Les journées elles-même ont été des moments privilégiés de rencontre et d'échange, qui permettent de créer des liens entre les camarades du sup.

- Le travail au CSN

Comme d'autres secteurs parfois au Conseil Syndical National, les élus du secteur ont du mal à se retrouver dans les problématiques exposées très « enseignantes ». Ils ont créé une sous-commission, afin de travailler sur des problématiques propres et de mieux sensibiliser les membres du CSN aux actualités du sup.

- La communication

La liste de diffusion « sup-syndiqués » est maintenant régulièrement utilisée pour communiquer sur des actions du SNETAP, mais aussi sur les questions générales de l'enseignement supérieur avec des communiqués co-signés avec le SNESUP-FSU, le SNCS-FSU...

Cependant, les destinataires de cette liste de diffusion ne se sont pas encore appropriés cet outil car ils ne l'utilisent que très peu pour commenter ou faire remonter des infos.

➔ Vie syndicale

Si le travail de réflexion partagée se met en place dans le secteur, il est toujours difficile de réaliser des documents supports, que ce soit pour les campagnes d'élections générales, de CCP, ou d'écriture du livret d'accueil ! Des outils permettant la connaissance des fichiers d'adhérents sont aussi attendus.

Le SNETAP-FSU est également présent dans les différentes instances et collectifs du sup CNESERAAV, CNESER (quand sujets concernant l'enseignement supérieur agricole), intersyndicale de l'enseignement supérieur, ...

➔ Les actualités du Sup

- La déprécarisation : l'enseignement supérieur grand oublié des concours réservés

Le ministère avait pourtant comptabilisé 646 personnes dans l'enseignement supérieur, éligibles aux dispositifs de déprécarisation. Il est certain, d'après les informations des établissements, que la réalité du nombre de précaires était en fait supérieure. En 2013, 37 contractuels ont été déprécarisés et en 2014 moins de 20 devraient l'être. À ce rythme, la précarité va se reconstituer à la même vitesse (voire plus vite) que la déprécarisation. L'activité des établissements (enseignement, recherche, appui à l'enseignement et à la recherche) continuant à augmenter, le plan de déprécarisation est un leurre pour les personnels. Sur les missions pérennes des établissements, le nombre de personnels à temps incomplet imposé ne fera qu'augmenter alors que c'est illégal et que seuls de fonctionnaires devraient être recrutés pour ces missions.

- Loi ESR

La loi ESR est en continuité totale avec les lois du gouvernement Sarkozy et si elles ne semblent avoir que peu impactées l'Enseignement Supérieur Agricole, elles sont à l'origine des difficultés de nombreux établissements et de la souffrance au travail de nombreux personnels (diminution des dotations pérennes, précarité, augmentation de la charge de travail, recherche de contrats tout azimut pour survivre, ...). La dévolution des personnels et du patrimoine rendue possible, s'appliquera dans le futur à des établissements de l'ESA avec les mêmes conséquences que celles observées au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par ailleurs, la régionalisation est en route avec la politique de site dans laquelle tous les établissements de l'ESA doivent s'insérer.

- Projet de loi d'avenir de l'agriculture – création IAVFF (Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France)

La volonté du Ministre Le Foll d'imposer, contre vents et marées, l'IAVFF contre l'avis de très nombreuses instances et même la réticence de très nombreux parlementaires de la majorité, n'augure que de perspectives sombres pour l'ESA. Ce machin du ministre, qu'il pense fait pour résoudre tous les problèmes de l'ESA, risque d'être une structure supplémentaire au sommet de l'ESA qui par sa structure, son coût (à la charge des établissements), sa fonction et son fonctionnement affaiblira encore plus les établissements qui sont déjà en train d'attaquer l'os pour survivre. Ce sont encore une fois les personnels qui en payeront les conséquences. Le SNETAP-FSU s'est battu dans les différentes instances et au cours de différents groupes de travail et auditions pour contrer ce projet et au moins le faire évoluer vers un fonctionnement plus démocratique, mais pour le moment, en vain.